

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 26 FEVRIER 2009 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange)

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire.

OBSERVE une minute de silence suite à la disparition de M. Jean-Marie FRANCOIS, le 15 décembre 2008, premier président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 1^{er} décembre et du 11 décembre 2008.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs, à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget et aux résultats des commissions d'appel d'offres.

ADOPTE l'article 12 du règlement intérieur tel que modifié.

ELIT les membres du 1er collège aux deux nouvelles commissions : culture, patrimoine et tourisme d'une part et affaires et animations sportives d'autre part.

APPROUVE l'avenant au bail emphytéotique avec l'association AMOMFERLOR, **AUTORISE** le président à recevoir et à authentifier l'avenant au bail emphytéotique sous la forme d'acte administratif, en vue de sa publication au livre foncier et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la publication au livre foncier et l'enregistrement au cadastre et **AUTORISE** Monsieur Philippe DAVID, 1^{er} Vice-Président, et en cas d'empêchement, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, 2^{ème} Vice-Président, à signer l'avenant au bail emphytéotique et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure.

DEMANDE la création du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT); **ADOPTE** les statuts du syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise et **DESIGNE** les représentants (au nombre de 8) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au comité syndical.

SOLLICITE auprès du Président et de l'ensemble des représentants du Sillon Lorrain l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à cette structure.

ANNULE la délibération n° 2008-104 en date du 25 septembre 2008 concernant la cession d'un plateau du bâtiment tertiaire sis à Fameck à la SCI Imagerie Médicale BURGAIN-RAMBOUT.

ALLOUE une subvention de 2 500 € au Collège Jacques Monod à Hayange, pour la mise en œuvre de l'édition 2009 du Salon de la découverte professionnelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec le Collège Jacques Monod à Hayange une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

ADOPTE le règlement de copropriété du bâtiment tertiaire sis à Fameck tel que proposé par le notaire; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement de copropriété et toutes autres pièces permettant de finaliser l'acte et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à régler les frais d'acte auprès de Maître Sophie GRANDIDIER.

ANNULE la redevance spéciale établie au nom de M. Robert CUSSENOT, à savoir 556,42 € et **DECIDE** leur reversement à M. Robert CUSSENOT.

ENTERINE les choix de la commission d'appel d'offres concernant la prestation de service d'assurances pour l'opération centre aquatique de Hayange – Lot 2 : assurance « dommages ouvrage » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

ENTERINE les choix de la commission d'appel d'offres concernant la passation de l'avenant n° 1 de transfert du marché relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange – Lot 12 : traitement d'eau et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

VOTE le taux de taxe professionnelle unique à 12,55 %.

APPROUVE le partage des frais liés aux travaux de remplacement des équipements HTA/BT du complexe de la piscine de Serémange-Erzange, soit 5 717,40 € remboursés à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par la ville de Serémange-Erzange.

APPROUVE la convention relative au financement d'une étude hydraulique sur le ruisseau « Le Konacker », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et **MANDATE** un cabinet d'études courant 1^{er} trimestre 2009.

ADOPTE le règlement des parcs, squares, promenades et jardins de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ADOPTE les modifications du règlement intérieur à l'usage des visiteurs du Parc du Haut-Fourneau U4 d'Uckange tel que proposé.

ADOPTE les conditions d'entrée et la grille tarifaire du Parc du Haut-Fourneau U4 et **INTEGRE** les conditions d'entrée et la grille tarifaire à la régie 2009 du Parc du Haut-Fourneau U4.

ADOPTE le plan de financement de la programmation culturelle 2009 du parc du haut-fourneau U4 tel que présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents partenaires dans les conditions définies dans le tableau ci-dessus, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de ces résidences d'artistes, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ATTRIBUE au Centre socio-culturel de Serémange-Erzange une subvention de 10 500 € pour l'organisation du festival jeune public « Alonzanfan » sur le territoire du Val de Fensch, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention avec le Centre socio culturel de Serémange-Erzange fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser ladite subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 000 € à la compagnie L'Escabelle afin qu'elle puisse se produire au Festival off d'Avignon 2009; **AUTORISE** le Président, ou son

représentant, à verser ladite subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2009 à l'association « Union d'action sociale et familiale » organisatrice du Festival du film arabe de Fameck Val de Fensch; **APPROUVE** la convention d'objectifs 2009 entre l'association « Union d'action sociale et familiale » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

DELEGUE les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget, la sollicitation des subventions et l'attribution des subventions et participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget et aux résultats des commissions d'appel d'offres.

ADOPTE une motion contre la suppression de la Taxe Professionnelle.

MODIFIE la convention de partenariat et de subventionnement avec l'association MECILOR pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'association MECILOR la convention pour l'année 2009 telle que présentée.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 27 janvier 2009 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil de communauté du 7 avril 2008 :

Décision n° 01-2009 : **MODIFIE** le tableau des effectifs.

Décision n° 02-2009 : **ENTERINE** le résultat de la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2009 pour le marché relatif à la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères, des déchets valorisables et du verre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 03-2009 : **ENTERINE** le résultat de la commission d'appel d'offres réunie les 6 et 12 janvier 2009 pour le marché relatif à l'acquisition de deux véhicules pour la collecte des ordures ménagères, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 04-2009 : **ENTERINE** le résultat de la commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier et le 26 janvier 2009 pour le marché de prestations de services d'assurances – lot n° 7 assurance « risques statutaires », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Décision n° 05-2009 : **DONNE** son accord quant à la convention triennale avec l'AIEM pour l'activité d'EQUIP'TOIT, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'AIEM, **VOTE** une subvention annuelle de 30 000 € pour 2009-2010 et 2011, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 06-2009 : **DONNE** son accord sur les dossiers de subventions à des propriétaires dans le cadre du programme d'intérêt général 2008, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 18 183 € à l'indivision PERUCH Frank et Raphael, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 18 896,81 € à l'indivision PERUCH Frank et Raphael, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2008-131 **17 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux de deux compacteurs à déchets aux villes de Hayange et Fameck afin de faciliter l'organisation du service de la collecte des déchets de leurs marchés.

DECISION N° 2008-132 **17 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Ranguieux.

DECISION N° 2008-133 **17 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Hayange.

DECISION N° 2008-134 **17 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 intégrant le radar préventif dans la liste des biens à assurer contre les bris de machine.

DECISION N° 2008-135 **18 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Poujade pour le travail de conseil effectué pour le compte de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-136 **20 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société SIGENCI pour les travaux de dépose de plaques en amiante ciment en sous face de la toiture dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange (marché n° 2008-01-051).

DECISION N° 2008-137 **26 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 avec la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES EST pour la réalisation de travaux de câblage VDI et la mise en place d'une solution de téléphonie sur IP à déployer sur le site principal de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, qui annule l'avenant n° 1 de prise en compte de l'exonération de TVA des prestations de formation (marché n° 2008-01-021).

DECISION N° 2008-138 **20 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention présentée par la société IVOIRE CONSEIL SARL pour la réalisation d'un coaching de 4 jours destiné à un membre du personnel (marché n° 2008-01-053).

DECISION N° 2008-139**27 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données numériques entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Réseau de transport d'électricité (RTE) pour une durée de deux ans.

DECISION N° 2008-140**28 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SAS LE BRAS FRERES pour les travaux de remplacement à l'identique de la couverture du clocher de l'église d'Algrange. (marché n° 2008-01-049).

DECISION N° 2008-141**4 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition du groupement solidaire composé des sociétés ERA, Thierry WEILL Paysage et de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme A4 pour la réalisation d'une étude de requalification de la rue Descartes et de ses annexes situées sur le parc d'activités Sainte-Agathe à Florange et à Fameck (marché n° 2008-01-047).

DECISION N° 2008-142**4 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de la modification des quantités des arbustes et des postes nécessaires à leur plantation sur le site Sainte-Neige à Neufchef de la société KEIPP (marché n° 2006-10).

DECISION N° 2008-143**4 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention d'échange de données localisées sur la prévention des risques (inondation, mouvement de terrain, et risques miniers) entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SDIS 57.

DECISION N° 2008-144**10 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 3 000 000 € pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2008.

DECISION N° 2008-145**10 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant le montant initial du marché, considérant qu'il convient d'apporter dans la masse des travaux liés aux spécificités du contexte local nécessitant d'adapter les interventions selon le marché y relatif, avec la société SETHY pour les travaux de restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 1 aménagement à Fontoy – lot 2 : traitement de la végétation et aménagement des berges (marché n° 2008-02-004).

DECISION N° 2008-146**10 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant le montant initial du marché, certaines quantités du devis quantitatif et estimatif en plus ou en moins et le bordereau des unitaires par l'ajout d'un prix supplémentaire, au marché n° 2008-02-004 avec la société SETHY pour les travaux de restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 1 aménagement à Fontoy – lot 3 : traitement du lit mineur et zones humides.

DECISION N° 2008-147 **11 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC des vieilles vignes et de la ZAC Ste-Agathe durant les week-end et jours fériés par les services techniques de la ville de Florange.

DECISION N° 2008-148 **12 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter le bail commercial entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la SERARL des docteurs Burgain-Rambout.

DECISION N° 2008-149 **15 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Nilvange.

DECISION N° 2008-150 **15 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition d'adhésion à l'ADULLACT pour une durée d'un an.

DECISION N° 2008-151 **30 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter le bail commercial entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la société des autocars DUPASQUIER.

DECISION N° 2008-152 **17 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les conditions de mise à disposition, de collecte et de traitement des bornes à textile implantées sur le territoire communautaire par la société PERSTNER.

DECISION N° 2008-153 **18 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention entre Selecta et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'installation des automates de vente de produits alimentaires et autres dans certains établissements de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-154 **22 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter le contrat de prestations avec la régie de Quartier de Fameck relatif à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des containers du quartier de Rémelange à Fameck.

DECISION N° 2008-155 **22 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter le contrat de prestations avec la régie de Quartier de Fameck relatif à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des containers et des espaces verts contigus aux immeubles appartenant à Batigère – Sarel des quartiers ouest de Uckange.

DECISION N° 2008-156 **22 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC La Feltière et de la ZAC Ste-Agathe durant les week-end et jours fériés par les services techniques de la ville de Fameck.

DECISION N° 2008-157 **29 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DECISION N° 2008-158 **30 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la salle Molitor par la ville de Hayange le 26 février 2009 à titre gracieux.

DECISION N° 2008-159 **31 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Algrange.

DECISION N° 2008-160 **31 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Florange.

DECISION N° 2008-161 **31 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Serémange- Erzange.

DECISION N° 2008-162 **31 décembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Knutange.

DECISION N° 2009-001 **5 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries du Domaine de Sainte-Neige durant les week-end et jours fériés par les services techniques de la ville de Hayange.

DECISION N° 2009-002 **8 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BAILLY-FENSCH SAS pour la fourniture de trois véhicules particuliers type 207 Prémium 1,4 HDI 70 CH 04 CV du parc de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-003 **13 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 qui a pour objet de mentionner dans le contrat passé avec la société SITA Lorraine l'existence de la convention passée avec ECO-FOLIO et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour le recyclage des déchets d'imprimés papiers issus de la collecte des ménages et assimilés et de définir les relations administratives qui en découlent.

DECISION N° 2009-004 **13 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TKC pour la collecte des consommables d'impressions usagés.

DECISION N° 2009-005 **21 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la décision de reconduction du contrat de maintenance A2F pour l'année 2009, en contrepartie des conditions financières énoncées dans l'avenant à la convention du 7 janvier 2005.

DECISION N° 2009-006 **21 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition FCO9pMLM008 relative au module d'analyse du traitement des taxes, présentée par Ressources consultants finances, en contrepartie de conditions financières.

DECISION N° 2009-007 **21 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition FCO9pMLM009 relative au logiciel « Repères inter – repères intra », présentée par Ressources consultants finances, en contrepartie de conditions financières.

DECISION N° 2009-008 **26 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat proposé par la société ELECTROLOR pour l'entretien de l'éclairage public et du contrôle d'accès au Site de Sainte-Neige, pour l'entretien de l'éclairage public de l'hôtel de communauté et du bâtiment relais ZAC Sainte-Agathe à Florange.

DECISION N° 2009-009 **26 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition financière définissant les modalités d'entretien des espaces verts du solarium de la piscine d'Uckange présentée par la régie de quartier d'Uckange.

DECISION N° 2009-010 **27 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat, proposé par Electricité de France, avec effet au 1^{er} avril 2009 d'un nouveau tarif mieux adapté aux besoins de la piscine de Florange.

DECISION N° 2009-011 **28 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter le décompte des indemnités de sinistres survenus sur des biens immobiliers.

DECISION N° 2009-012 **29 janvier 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Neufchef.

DECISION N° 2009-013 **2 février 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUROLOR pour l'acquisition et la maintenance de deux photocopieurs neufs.(marché n° 2008-01-55).

DECISION N° 2009-014 **2 février 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société RMI pour la maintenance de deux serveurs situés dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-015 **3 février 2009**

DECIDE : d'accepter les propositions de la société BUREAU EQUIPEMENT pour les lots n° 1, n° 2 et n° 3 respectivement définis comme suit : fournitures d'articles de bureau, de papeterie et de consommables d'impression.

DECISION N° 2009-016 **9 février 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition d'Amitiés Tsiganes, pour une mission d'assistance au logement des familles sédentaires sur le site de la Paix à Algrange.

DECISION N° 2009-017 **10 février 2009**

DECIDE : d'accepter le renouvellement du contrat TOTAL pour les robots aspirateurs HEXAGONE affectés aux piscines de Florange, Nilvange et Serémange-Erzange.

DECISION N° 2009-018 **10 février 2009**

DECIDE : d'accepter la convention avec l'entreprise VALOPREST, la société SITA Lorraine et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la récupération des objets réemployables provenant des déchèteries de Florange et Hayange, à compter du 15 février 2009 au 30 juin 2009

DECISION N° 2009-019 **11 février 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat avec VALOPREST qui s'engage à intervenir pour le nettoyage des vitres de la piscine de Florange.

DECISION N° 2009-020 **12 février 2009**

DECIDE : d'accepter la convention pour la location de l'exposition « Femmes au pays du fer – regards croisés » passée entre la CAVF et le service de l'égalité des chances entre femmes et hommes sis à Differdange au Luxembourg.

DECISION N° 2009-021 **12 février 2009**

DECIDE : d'accepter le devis proposé par l'entreprise JM WANLIN pour les travaux d'entretien des massifs plantés, arbres et arbustes, sur le Domaine Sainte-Neige à Hayange-Neufchef et le parc de la Rotonde à Knutange.

DECISION N° 2009-022 **12 février 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un radar préventif à la ville de Fameck.

DECISION N° 2009-023 **13 février 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ABCD pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation sur le parc du haut-fourneau U4 à Uckange pour une accessibilité du public à la structure du haut fourneau et la réhabilitation de deux bâtiments en salles d'exposition et de résidence.

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification des systèmes anti-intrusion, définissant les interventions de la société SERVIATEC dans les piscines de Serémange-Erzange, Uckange et Florange.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10.

HAYANGE, le 2 mars 2009
Le Président

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR, MIDON, POJER, TORRI, et WAX

MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PHILIPPS, PERTUY, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme KOCEVAR arrive à 19 H 05 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 05 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. STEINER arrive à 19 H 05 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. GREINER arrive à 19 H 05 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. CORAZZA arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. PERON arrive à 19 H 12 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme FICARRA arrive à 20 H 02 participe au vote de la délibération n° 2009-15 et aux délibérations suivantes.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme CHINI, LEGLOIS, LEGRAND, LEHAINE, MANCHETTE et WALDUNG. MM. JURCZAK et PIERRAT.